

Thème 6D : Le droit du travail

Connaissance fondamentale

Le droit du travail a été institué pour protéger et servir autant les intérêts des employeurs que ceux des employés. Les lois relatives au droit du travail s'assurent que les droits et responsabilités sont justes et viables pour les deux parties afin de maintenir, entre elles, de saines relations de travail.

Résultats d'apprentissage

- 6D.1 Expliquer la raison d'être du droit du travail dans des domaines tels que la sécurité, l'hygiène et les droits fondamentaux des travailleurs.
 - 6D.2 Comparer le rôle des gouvernements fédéral et provinciaux dans l'élaboration de lois relatives à la main-d'œuvre et au milieu de travail.
 - 6D.3 Décrire les éléments clés de la protection accordée aux travailleurs par les lois fédérales et provinciales, par exemple : la Commission des accidents du travail, le *Code canadien du travail*, la *Loi sur les syndicats ouvriers*, la *Loi sur les relations de travail* et le *Code des normes d'emploi*.
 - 6D.4 Explorer des questions relatives aux droits des travailleurs telles que le syndicalisme, la négociation collective et les lois forçant le retour au travail.
 - 6D.5 Décrire les recours prévus si les droits des travailleurs ne sont pas respectés, par exemple : le dépôt de plaintes et de griefs, la médiation et l'indemnisation.
 - 6D.6 Analyser les effets de la libéralisation des échanges commerciaux, de la mondialisation de l'économie et des changements technologiques sur l'avenir des négociations collectives et de la réglementation des milieux de travail.
 - 6D.7 Analyser la raison d'être et l'impact de la politique gouvernementale de traitement équitable en matière d'emploi sur des groupes tels que les peuples autochtones, les femmes, les membres de minorités visibles et les personnes handicapées.
 - 6D.8 Explorer des questions relatives aux travailleurs migrants, par exemple : les travailleurs étrangers temporaires, les travailleurs qualifiés et la traite des personnes.
-